

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 6 mois 1 an
 34 fr. 62 fr.

Autres départements
 6 mois 1 an
 38 fr. 66 fr.

Journal du Lot

TELEPHONE 31
 Compte postal :
 5399 TOULOUSE
 Les abonnements
 se paient d'avance
 Changement
 d'adresse : 1 franc

50c.
 Administration
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS
 Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction
 Directeur : A. COUESLANT
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
 Paul GARNAL

Publicité
 ANNONCES JUDICIAIRES... 1 fr. 90
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)... 3 fr. »
 RECLAMES 2^e page (— de —)... 2 fr. »
 3^e page (— de —)... 6 fr. »

LA VRAIE EXPLICATION

Ils resteront longtemps dans la mémoire et le cœur de notre peuple les souvenirs de cette nuit tragique où les glorieux aviateurs britanniques sont venus tuer ou blesser dans leurs lits plus de 2.000 Français ou Français endormis.

Ainsi les Anglais n'ont pas trouvé de meilleur endroit dans le monde pour combattre leurs ennemis que le front de Boulogne-Billancourt, où ils ne sont pas ! Il ne serait pourtant pas difficile de leur indiquer, ne fût-ce qu'en Europe, des lieux où ils seraient sûrs de les rencontrer en armes. Pourquoi n'y vont-ils pas !...

Sans parler des Balkans et des rivages de la Méditerranée, ils ne manqueraient pas de les voir en face sur les côtes de la Norvège, du Danemark, de la Hollande, de la Belgique. Enfin, s'ils brûlent du désir d'aligner leurs armées contre les armées de l'Axe, on peut leur confier que la présence de ces dernières est signalée dans les parages soviétiques sur un front de 2 à 3.000 kilomètres... Pourquoi, s'ils ne peuvent aller les chercher où ils sont, viennent-ils attaquer un secteur bien loin de la guerre et où ils sont assurés de n'avoir à combattre que des gens sans défense ?

— Mais, explique leur radio, c'est que dans cette région nous étions informés qu'il existe une usine où nous soupçonnons qu'on fabrique des armes dont se servent les Allemands pour combattre ceux qui se battent à notre place !

Cette explication ne peut pas les excuser car il saute à l'esprit que, si les Anglais fautaient engager leurs propres armées contre celles de l'Axe, ils devraient essayer de les affaiblir en diminuant la production de leur matériel, ce n'est pas sur Boulogne-Billancourt qu'ils devraient s'acharner.

Il y a cent régions en Europe, et même dans l'ouest de l'Europe c'est-à-dire à portée de leurs avions, qui produisent mille fois plus de canons et de tanks qu'une usine de la banlieue parisienne. Les Anglais le savent mieux que nous. C'est ailleurs que dans la banlieue de notre capitale que se trouvent les principales sources d'approvisionnement guerrier de l'Allemagne. Attaquer Boulogne-Billancourt pour diminuer le grand flot des armements allemands, c'est un peu comme si, pour faire baisser le niveau d'un grand fleuve, on s'acharnait à détourner le fillet d'eau d'un ruisseau.

Non ! Il y a d'autres mobiles à ce crime qui viendra s'inscrire à sa belle place parmi les hauts faits dont s'illustrent déjà les annales britanniques. C'est dans les bas-fonds du cœur humain qu'il faut descendre pour y découvrir les sentiments qui les ont poussés. Ils ne nous pardonnent pas tout le mal qu'ils nous ont fait, ils nous en veulent beaucoup de tout le mal qu'ils n'ont pu nous faire. Après Dunkerque, après Mers-el-Kébir, après Dakar, après la Syrie, la France ne leur paraît pas encore assez abattue ! Quelle rage, imaginez-vous, quelle jalousie s'il nous restait quelque chance de nous relever alors que l'orgueilleux Empire Britannique croule de toutes parts et semble menacé d'un complet effondrement ! Eh ! qu'on, Paris pourrait rester intact alors que Londres serait ruiné !

Et puis, il y a là-bas l'ennemi d'hier, l'allié d'aujourd'hui, méprisé mais nécessaire et qu'il faut ménager, cette Russie prête à toutes les trahisons et qui voit se retourner contre elle la guerre qu'elle avait si bien machinée contre nous ! Celle-là aussi doit s'indigner que le Dieu ne nous ait pas complètement anéanti !

Telles sont, évoquées, les seules raisons par lesquelles on peut s'expliquer cette inexplicable agression dont la presse neutre se demande si c'est en massacrant des Parisiens que l'Angleterre entend réparer les désastres d'Hong-Kong et de Singapour ou préserver les Indes et l'Australie.

Emile LAPORTE.

Le Message du Maréchal

Voici le texte du message du Maréchal Pétain que M. Joseph Barthélémy, gardé des sceaux, a lu samedi matin à la mairie de Boulogne. Ce message a été également lu par les autres ministres qui ont assisté aux différentes cérémonies célébrées à l'occasion des obsèques des victimes du bombardement du 3 mars.

« Devant ces rangées tragiques où s'alignent les corps de ceux que vous aimez, j'ai voulu, époux et épouses, pères, mères, enfants, frères et sœurs, amis des victimes, vous faire porter le message de la douleur française.

« Loin de vous, brisé par le regret de ne pouvoir mêler mes larmes aux vôtres, j'ai tenu à ce que vous sentiez que ces minutes de l'adieu, la France, la France tout entière, se recueillait à vos côtés dans les cimetières de la banlieue martyre.

« Les mots se sont dans la gorge pour dire ce que nous éprouvons, tant les récits de la nuit d'épouvante hantent notre pensée. Rues soignées, quartiers rasés, familles décimées, enfants précités de leurs bureaux dans leurs tombes, pauvres restes attachés aux débris sous la fumée sulfureuse, relevés au petit jour des tués et des blessés, nous avons vécu minute par minute vos affreuses tortures. Elles ont atteint la France au plus profond de son âme. Les paroles de haine ne peuvent en cette heure se mêler aux paroles de pitié. L'histoire a déjà jugé la criminelle agression de l'ancienne nuit où l'on a laissé nos soldats entrer seuls dans la mer pour y jeter, deux ans plus tard, avec plus froide résolution, nos civils innocents.

« Il n'est pas de loi de la guerre, il n'est point de prétexte qui puisse justifier devant la conscience humaine d'aussi sanglantes hécatombes ! Quant à vous, ouvriers tombés au champ d'honneur de votre Paris le long du ruisseau rougi de la Seine, et vous, autres travailleurs, comment ne pas vous élever deux fois la reconnaissance de la France ? Car vous vous êtes deux fois sacrifiés pour elle : dans vos existences difficiles, dans votre mort injuste.

« Qu'un jour, au-dessus des chemins d'usines, des chantiers, des ateliers, un monument du souvenir et de la fidélité puisse attester pour les générations, qui montent l'honneur ouvrier de Paris dans la détresse, dans l'abnégation, dans le don de soi-même. Tel est, aujourd'hui, mon plus cher désir.

« Et maintenant, morts de notre Cité, morts de notre capitale, morts douloureux, morts pleurés de la France entière, entrez au son de nos cloches en deuil dans le grand sommeil de Dieu. »

APRES L'AGRESSION BRITANNIQUE

Les obsèques des victimes
 Les obsèques des victimes des raids du 3 mars de la R.A.F. ont été solennellement célébrées samedi dans les différents cimetières de la banlieue parisienne atteints par les bombardements.

La plus importante des cérémonies a eu lieu à la mairie de Boulogne-Billancourt, non loin du quartier ouvrier détruit par les avions britanniques.

M. Barthélémy, ministre de la Justice, représentant le gouvernement, a prononcé le discours funéraire. Il a pu être célébré à la vieille église qui a été fortement ébranlée par le bombardement ; c'est devant la mairie qu'une véritable messe a été dite, dressée sur les débris, sous le péristyle dont le drapau est en berne et cravaté de deuil, est érigé un autel provisoire.

Les familles prennent place sur les chaises devant les cercueils sur lesquels s'amoncellent des couronnes toutes en fleurs naturelles, parmi lesquelles on remarque celles de la Mairie de Boulogne-Billancourt, des ministères, des sénateurs et de Paris.

Après cette lecture, la musique de gardiens de la paix fait entendre le sonnet de M. Paul Claudel, le Maréchal du Gouvernement français, des ministères et de Paris.

Après cette lecture, la musique de gardiens de la paix fait entendre le sonnet de M. Paul Claudel, le Maréchal du Gouvernement français, des ministères et de Paris.

A Sévres, une cérémonie solennelle a été également déroulée, devant une affluente foule, en présence de M. Carcopino, secrétaire d'Etat à l'Education nationale et à la jeunesse.

Le curé doyen officie et l'absoute est donnée par Mgr Roland-Gosselin, évêque de Versailles. Devant l'église, une estrade a été élevée sur laquelle ont pris place les familles des victimes. M. Carcopino donne lecture du Message du Maréchal qui est écouté dans un silence respectueux, entrecoupé par les sanglots que ne peuvent retenir les assistants.

EN PEU DE MOTS...

— Une avalanche d'une violence inouïe et d'un volume extraordinaire a enseveli, sous 20 mètres de neige, l'hôtel de Cirque de Gavarine, situé au pied des célèbres cascades.

— On a découvert, dans un appartement de la rue de Valenciennes, à Lyon, les corps de quatre personnes asphyxiées par le gaz d'éclairage.

— Sept fonctionnaires qui avaient été condamnés à des peines allant de 1 an de prison et 2.400 fr. d'amende, à 3 ans de prison et 6.000 fr. d'amende.

— Le tribunal allemand à Paris a rendu son verdict dans le procès des terroristes communistes accusés d'avoir perpétré des actes de sabotage et des agressions contre des membres de l'armée allemande. Les sept accusés communistes ont été condamnés à mort.

— Au cours d'une prospection géologique dans les environs de Toulouse, l'abbé Glory a fait une découverte historique. Il a découvert un crâne d'homme préhistorique datant de 50.000 ans.

— La récolte d'oranges au cours de la campagne 1941-42 a été décevante. 700.000 tonnes d'oranges ont été récoltées en Espagne contre 1.060.000 l'année précédente.

RAVITAILLEMENT

Distribution des denrées d'épicerie pour le mois de mars

Le Groupement d'achat et de répartition communique les modalités de distribution des denrées d'épicerie dans le département du Lot pour le mois de mars (article 1^{er} décomposé et à conserver par les épiciers et les consommateurs).

Sucre, saumon, chocolat, riz, mélanges rationnels et mélanges modifiés : distribution qu'un mois de février.

Café ou succédanés : Tickets n° 3, catégorie E et J1 néant. Autres catégories : soit 150 gr. mélange et succédanés consenti obligatoirement 45 gr. de café pur ;

Toutefois, est autorisé, suivant les dispositions de l'article 1^{er} du décret en date du 24 février 1942, M. le Préfet de la région de Toulouse, la vente de paquets de l'ancien mélange comprenant 50 gr. de café pur, qui se trouveraient encore en stock chez les détaillants ;

Mais cette dérogation ne saurait être étendue aux paquets de 60 gr. de café pur ordinaire ou décaféiné, qui devront être divisés, et le café vendu au poids pour ne pas dépasser 45 gr. par consommateur. Soit une quantité d'extrait de café correspondant à 45 gr. de café pur.

Soit 45 gr. de café décaféiné, sans mélange de succédanés.

Soit 150 gr. de malt torréfié.

Soit 250 gr. de chicorée.

Soit 25 gr. de thé.

Soit 125 gr. de mélange de thé et succédanés comprenant 25 gr. de thé et 100 gr. de succédanés ;

Soit, mais uniquement pour les consommateurs des catégories J2, J3, V, 250 gr. de petits déjeuners.

Pâtes alimentaires ou tapioca. — Dans la mesure où les approvisionnements le permettent. Deux des tickets lettres (la feuille) en pain accompagnés respectivement d'un ticket DL et du ticket DM de la feuille de tickets de denrées diverses pourront être échangés chacun ; soit contre 250 grammes de pâtes, soit contre 250 gr. de tapioca. Ces rations peuvent être obtenues dans l'une ou l'autre quinzaïne mais en employant le ticket lettre de la quinzaïne correspondante.

Légumes secs. — Aucune distribution. Ne pas oublier que tout détenteur d'un stock de plus de 25 kg. doit en faire la déclaration mensuelle à la Direction départementale du ravitaillement général.

ASSURANCES SOCIALES

La Direction du service régional des Assurances sociales communique :

La loi du 20 janvier 1942 a mis à la charge des employeurs du commerce et de l'industrie le paiement d'une cotisation forfaitaire de 0/10 du montant des salaires servant de base au calcul des cotisations d'assurances sociales, pour la constitution d'un fonds de compensation des indemnités exceptionnelles à attribuer aux travailleurs exerçant leur emploi dans des localités exposées à des risques particuliers.

Les employeurs dont le personnel est assujéti aux Assurances sociales au bénéfice d'un régime mixte, réglé par ces cotisations, comme en matière d'assurances sociales, au moyen de bordereaux spéciaux 95 ou 95 bis, suivant qu'ils occupent moins de 50 salariés ou 50 salariés au plus et par versement au versement au compte chèque n° 3350.00.

La loi s'applique également aux exploitations, entreprises, établissements ou offices qui restent placés, pour tout ou partie, sur leur personnel en dehors du régime des Assurances sociales, tels que :

EXPLOITATIONS MINIÈRES ET ARDOISIÈRES.

— Chemin de fer d'intérêt général, secondaire, d'intérêt local et des tramways.

— Entreprise concessionnaire d'un service public de gaz et de l'électricité.

— Chambres de Commerce.

— Notaires, Chambre des notaires.

— Banque de France.

— Crédit foncier.

En général toutes entreprises ayant obtenu la reconnaissance administrative d'un régime particulier de retraites.

Les employeurs de cette catégorie ainsi que ceux qui occupent des salariés à embauchages et débauchages fréquents n'utiliseront pas la formule 95 ou 95 bis.

Ils établiront eux-mêmes un bordereau global indiquant le montant des salaires ayant donné lieu à retenue sous le régime particulier et de la cotisation correspondante. Ils l'adresseront au service régional des Assurances sociales en même temps qu'ils effectueront le versement comme il est indiqué ci-dessus.

CAUSERIE QUERCYNOISE à Radio-Toulouse

Jeu 12 mars, à 13 h. 50 (heure officielle), M. Ernest Lafon fera, au micro de Radio-Toulouse, une causerie sur le poète-Félibre Paul Froment, en dialecte purement quercynois.

Nous sommes bien sûrs que tous les sympathisants de la « Lengo mairò » seront à l'écoute.

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Par arrêté de M. le secrétaire d'Etat au travail, la médaille d'honneur du travail est décernée à M. Armand Pinaud, chef de chantier à la Compagnie des entreprises électriques de Laval-de-Cère. Vives félicitations.

PALAIS DES FÊTES

Mardi 10, Mercredi 11, Jeudi 12, samedi 14 mars, soirée 21 h. Dimanche 15, matinée 15 h., soirée 21 h. : au bénéfice des familles de prisonniers.

PRISONNIERS

Ce film a été réalisé dans les camps de prisonniers français en Allemagne, avec l'autorisation du Haut Commandement de l'Armée allemande.

Avec un bon complément, Actualités françaises.

CHRONIQUE DU LOT

À la Légion du Lot

LE NOUVEAU CHEF DÉPARTEMENTAL A PRIS POSSESSION DE SES FONCTIONS

Le Chef passe, la Légion demeure ! Nous l'écrivions, il y a quelques jours ; Nous en avons eu la réconfortante confirmation pendant une récente visite au Centre départemental du Lot où nous sommes allés prendre contact avec le nouveau Chef de la Légion, M. Virébert, industriel à Puy-Evêque.

Et tout de suite on respire dans ces salles quelque chose de vibrant qui n'est pas l'atmosphère habituelle des administrations. Ce n'est pas de la besogne de bureaucratie qui se fait là où chacun se sentiment de collaborer à une œuvre de cœur et de pensée. Il y a de l'ardeur. De l'ardeur partout et de la foi dans ce qu'on fait !

Nous sommes accueillis par le nouveau commissaire à la propagande, M. le commandant Levé, doublé d'ancien combattant puisqu'il a fait, par ailleurs, ceux qui se battent réellement, les deux guerres, celle de la Victoire et celle de la Défaite ! La franchise cordiale de son accueil établit bientôt ce climat de confiance indispensable à la mission particulièrement importante que lui est confiée.

C'est lui qui nous introduit auprès du Chef, que nous trouvons en conférence avec ses collaborateurs. Disons que M. Virébert, industriel à Puy-Evêque, est un homme de cœur et de foi, un homme de confiance et de devoir qui occupe aujourd'hui, s'est vu désigné par Vichy et nommé par le Maréchal Pétain. Recevant cet ordre de confiance, il s'est incliné, discipliné, il a pris son poste civique comme il prenait quand il était combattant son poste de bataille. Il donne l'exemple aux Légionnaires du Lot. Ayant obéi, il a droit de commander !

Une conversation avec M. Virébert donne bientôt la certitude que la confiance du Maréchal est bien placée. En effet, les Légionnaires du Lot ont un chef digne d'eux ! Il se dégage de toute sa personne, de sa physiologie ouverte, de ses yeux droits, de son langage simple et net, une impression d'antiquité qui s'impose à l'interlocuteur mis en sympathie par un accent de bonté, de loyauté et de justice auquel on ne se trompe pas.

M. Virébert nous expose simplement dans quel esprit de bonne camaraderie légionnaire et de pur loyalisme, son prédécesseur, M. Pédemas, lui a remis le flambeau, passé les consignes et les citoyens autour du Maréchal ont personnellement devant les nécessités du service !

— J'aurais mieux aimé, nous dit-il, que la confiance du Maréchal se fût portée sur un autre que moi. Je n'ai pas à discuter, il me l'a donnée, il me reste à la mériter !

Et sur cette déclaration fondamentale, il nous fait connaître son intention de se vouer de tout son esprit et de tout son cœur à la Légion. Il nous dit comment il va s'efforcer de la préparer aux grandes tâches qui l'attendent. Il faut en faire la phalange active et militante de la Révolution nationale. Le Légionnaire doit se consacrer dans la communauté française comme un gardien de la paix civile, un agent vigilant de cette forte et grande union civique sur laquelle s'appuiera le Maréchal pour surmonter les terribles difficultés de la politique étrangère et défendre les intérêts sacrés de la Nation. Ce rassemblement des citoyens autour du Maréchal est indispensable. Par lui beaucoup d'espoirs nous sont permis ; sans lui nous pourrions être sûrs d'avance que tout est resté vain.

M. Virébert termine en quelques mots ce que nous dit M. Virébert, en phrases directes et sobres, sur le rôle qu'il entend faire jouer à la Légion. Il ajoute :

L'appel du chef

En prenant possession de ses fonctions, M. Virébert, le nouveau Chef départemental de la Légion a adressé l'appel suivant à Messieurs les Présidents des districts et des communes :

« Appelé aux fonctions de Chef départemental de la Légion française des Combattants, je vous informe que j'ai pris possession de ce poste depuis le 1^{er} mars.

« Je n'ignore rien des difficultés qui m'attendent dans l'exécution de cette lourde tâche, elles seront surmontées par ma volonté de bien faire et par l'esprit de Révolutionnaire national qui m'anime.

« Je pensais qu'un camarade ancien combattant, peut-être plus qualifié que moi et habitant le chef-lieu du département pourrait plus avantageusement occuper ce poste.

« Il n'en a rien été. C'est sur mon nom que s'est arrêté le choix du Maréchal de France, Chef de l'Etat.

« C'est donc avec la pensée d'apporter à l'œuvre magnifique de notre Chef vénéral, ma modeste contribution, que je me suis incliné devant le grand honneur qui vient de m'être fait de devenir votre Chef.

« Serait-ce à été ma raison d'être. Sur tous, les familles de prisonniers par ce sentiment de donner à la Patrie le meilleur de moi-même.

« Légionnaires, notre France meurtrie a besoin de tous ses fils pour la relever de ses ruines et de son désastre.

« Le Sauveur de Verdun est toujours notre Chef prestigieux. Seul, il ne peut rien.

« Comme autrefois il lui faut ses soldats, il fait appel à nous, ceux de la Légion, répondons de tout notre cœur, de toute notre foi.

« Chacun de nous, dans la mesure de ses moyens, doit apporter sa pierre pour reconstruire l'édifice.

« Je compte donc sur vous, les anciens combattants des deux guerres.

« Sur vous, les familles de prisonniers, qui devez occuper au sein de la Légion, la place de vos chers absents comme vous la conservez en vos cœurs et dans vos foyers si cruellement vidés.

« Je compte aussi sur vous tous, qui n'étant pas anciens combattants, voulez, avec courage et sincérité, apporter votre aide à la réalisation de l'œuvre du Maréchal Pétain dans le redressement du pays.

« Vous avez votre place dans les rangs des Volontaires de la Révolution nationale.

« Ayez confiance en moi, comme j'ai confiance en vous.

« Et que vive la France.

Le Chef départemental de la Légion : H. VIRÉBERT. »

AUX POSSESSEURS DE POSTES TELEPHONIQUES PUBLICS

Il est rappelé que les possesseurs de postes téléphoniques ouverts au public (cafetiers, restaurants, etc.) sont tenus de contrôler l'identité des demandeurs de communications interurbaines. Ils doivent tenir un registre sur lequel seront portés les noms et adresses de ces demandeurs, ainsi que la date et l'heure d'établissement des communications.

Les différents services de police sont chargés de la vérification de ces registres.

Au cas où ces mesures ne seraient pas observées, la suspension du poste téléphonique pourrait être ordonnée.

CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

Un concours qui avait pour but d'engager les érudits de notre région à collaborer à la préparation des paragraphes documentaires qui présenteront au public les grands traits de l'histoire de nos provinces, avait été organisé, sur l'initiative de M. Chéneau de Leyritz, préfet régional de la région de Toulouse.

Parmi les lauréats, nous relevons avec plaisir le nom de notre excellent confrère, M. Ernest Lafon, qui a obtenu une mention honorable.

Nous adressons à M. Ernest Lafon nos sincères félicitations.

UN TRISTE INDIVIDU

Le nommé Legarré Pierre, de Cahors, se trouvant à Toulouse, y fit la connaissance d'une jeune fille de 21 ans, employée dans un restaurant. L'ayant amenée à Cahors, il voulut la faire entrer dans une maison de tolérance. La jeune fille protesta et porta plainte.

Legarré fut poursuivi et le tribunal correctionnel de Cahors le relaxa.

Appel de ce jugement fut relevé par le parquet de Cahors, et la Cour d'Agen a condamné le triste individu à un an de prison.

P.T.T.

M. Sénizergues, contrôleur des P.T.T., à Limoges, est nommé à Figeac, en remplacement de M. Fabre, admis à la retraite.

ARRÊTATION

Les services de la police ont procédé à l'arrestation du nommé Lovato Virgilio, 34 ans, de nationalité italienne, évadé du camp de Récéboud, où il a été ramené sous bonne escorte.

EDEN

Mercredi 11, jeudi 12, samedi 14 et dimanche 15 mars 1942, en soirée à 21 h., jeudi et dimanche matinée à 15 h.

Première partie : *Grâce animale* (documentaire). *Science au service de l'industrie* (reportage filmé).

Deuxième partie : Un grand film musical.

PAGES IMMORTELLES

avec Marika Rokk, Hans Stuve et Zahrah Leander.

La religion de la famille est nécessaire à tous les peuples qui veulent vivre.

Paul Doumer

Echos

Le vieux lycée de Cahors jadis.

M. Louis Bréhier, membre de l'Institut, un maître de l'Ecole historique française, qui fut élève de notre vieux lycée Gambetta, nous qu'il nous a fait passer en revue, dans la revue *Quercy* des souvenirs sur le temps qu'il y passa et les douces émotions que l'on ressentait en grave dans le cœur pour la vie entière.

« Quelles délicieuses pages il a écrit sur ce vieux lycée, si charmant et si évocateur, qui a disparu pour faire place à des bâtiments neufs — neufs ! Il y a trente ans ! — peut-être plus commodes mais combien plus banales. Au point que lorsqu'en 1914, M. Louis Bréhier, alors agrégé de l'enseignement supérieur, fut nommé à Cahors, il fut tellement déçu par les changements apportés à son aspect extérieur qu'il ne voulut pas y pénétrer, préférant rester sur ses anciens souvenirs.

Et ce sont ces souvenirs qu'il nous rapporte. Le père de M. Bréhier, universitaire de carrière, censeur du lycée de Clermont-Ferrand, venait d'être nommé en 1881 proviseur au lycée de Cahors où il resta jusqu'en 1884. Agé de 13 ans à son arrivée, le jeune Bréhier en avait plus de 16 à son départ. C'est-à-dire qu'il passa les années de ses études décisives dans la vie d'un homme, celle où se forme la virilité.

Et l'on aura plaisir à lire quels agréables souvenirs cette phase de sa vie a laissés dans l'esprit et dans le cœur de l'ancien élève du lycée Gambetta. De la description charmante de ces lieux tels qu'ils étaient alors et où l'on sent combien l'auteur des années, on retiendra qu'il n'est resté aujourd'hui bien peu de chose, sauf la chapelle et l'élegant campanile en briques qui érigé encore sa fine silhouette au-dessus de Cahors. De même que les quelques traits par lesquels il évoque les moeurs très simples de cette époque qui semble reculée au fond des âges et dont il ne reste qu'une lointaine et presque incroyable mémoire.

Agents et circulation à Cahors.

Nous avons maintenant à Cahors des agents de la circulation. Cela fait bien, cela fait riche !

Seulement, à présent que nous avons les agents, c'est la « circulation » que nous n'avons plus. Il manquera toujours quelque chose à notre bonheur, mais il faut espérer que quand celui-ci reviendra, les agents ne s'en iront pas !

En attendant on a tout de même bien fait, à l'heure de midi, de plan-

Chronique des Théâtres

THEATRE MUNICIPAL

Au Théâtre municipal le jeudi 19 mars à 20 h. 30, le très grand pianiste français Eugène Reuschel, après son triomphal succès en notre cité l'hiver dernier, et à la demande générale d'un public enthousiasmé, a accepté de donner avant son départ pour l'étranger, un nouveau récital dédié à Beethoven, Chopin, Liszt. Location ouverte au théâtre.

...Si tous les citoyens se mettaient eux-mêmes à faire la police, fût-ce pour le bien de l'Etat, il n'y aurait bientôt plus ni police, ni Etat. Que chacun reste donc à sa place et ne se mêle que de ce qui le regarde. Nous avons suffisamment à faire les uns les autres pour réformer notre propre vie pour que nous n'ayons nul besoin, à cet égard, de nous occuper de nos voisins. Il n'est pires saboteurs que ceux qui font du zèle par intelligence, par intérêt ou par passion...

W. D'ORMESSON, (Figaro du 12-11-41).

CAHORS

Les Sports

A LA MAIRIE

En remplacement de la municipalité démissionnaire une délégation spéciale vient d'être instituée pour administrer la ville de Cahors.

Elle est ainsi composée : M. Tassar, président ; MM. Péyrol, docteur Fourgoux, Dabian, Colomb, Germain et Cubaynes, membres.

AUX CHASSEURS

Messieurs les chasseurs régulièrement affiliés à leurs syndicats communaux sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société départementale des chasseurs du Lot qui aura lieu le samedi 28 mars, à 14 heures à la mairie de Cahors. — Le Conseil d'administration.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. Robert Barreau, docteur en droit, chef de bureau à l'Administration centrale des finances, est nommé contrôleur des dépenses engagées de 3^e classe à compter du 1^{er} février 1942.

Nous adressons à M. Robert Barreau, qui est un ancien élève du lycée Gambetta, et qui compte à Cahors de nombreux amis nos vives félicitations.

Rapatriement des réfugiés de nationalité belge domiciliés dans la zone interdite.

En vue des formalités de rapatriement, les nationaux belges réfugiés dans le département du Lot, domiciliés dans la zone interdite, et qui ne seraient pas encore fait connaître au Haut-Commissariat belge, 48 bis, rue de la République, Montauban, sont invités à s'y faire inscrire d'urgence.

Rafle de police

Au cours d'une rafle de police, 35 individus suspects ont été conduits au commissariat.

Cette opération a permis l'arrestation du nommé André Servaux, 24 ans, bonnetier venant de Toulouse, objet d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Troyes.

Servaux est inculpé de recel. La police également a arrêté la nommée A. S..., 20 ans, sans profession, venant de Toulouse. Elle est inculpée de recel et d'usage de faux papiers, portant 3 m. 50 de toile taillée, sur la provenance de laquelle elle a donné des explications reconnues fausses. L'enquête se poursuit.

SOCIÉTÉ DES ETUDES DU LOT

— La Société des Etudes du Lot rappelle aux personnes ayant participé à la souscription de la Bibliothèque municipale de Cahors, par M. Jean Fourgoux, qu'elles peuvent, pour éviter les frais d'envoi, retirer les exemplaires souscrits à la Bibliothèque municipale de Cahors.

Carnet rose

Mme et M. Jonte, Mme et M. Dubert, de faire part de la naissance de Mlle Jacqueline Jonte, le 5 mars 1942.

Chambre des métiers

Bureau artisanal des métiers

Les maîtres artisans tailleurs du département sont informés que la Chambre des métiers possède des demandes d'aiguilles pour machines pour dépannage seulement.

Les tailleurs qui trouveraient en panne peuvent en faire la demande à la Chambre des métiers du Lot, en envoyant un timbre pour le retour.

Aux jeunes de Cahors

Venez nombreux assister à la réunion de la J.F.O.M. le vendredi 13 mars 1942 à 20 h. 30 à la Bourse du Travail.

Migraines et douleurs

ont souvent commune origine

Cette origine est l'excès d'acide urique. C'est pourquoi ceux qui souffrent, soit de maux de tête, soit de douleurs rhumatismales, seraient-ils avisés de prendre du Gandol. D'abord, rapidement, ils en résulteraient les douleurs et le gonflement est un calmant actif, mais, en outre, ils amélioreraient d'une façon durable leur état. Le Gandol, en effet, diurétique et dissolvant, active l'élimination de l'acide urique. Vous qui souffrez, n'attendez donc pas, et prenez du Gandol, dans la boîte de 20 cachets vaut 16 fr. 80. Ttes Phies et Phie Orliax à Cahors.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience, le Tribunal correctionnel a statué sur les affaires suivantes :

Vol d'une valise. — Le nommé Joseph Stockel, sans profession, sans domicile fixe, est inculpé de vol d'une valise. Il est condamné à deux mois de prison.

Vol. — Le nommé André Veyres, sans profession et sans domicile fixe, est inculpé de vol de numéraire. Il est condamné à 4 mois de prison. Cette peine se confond avec une autre prononcée ultérieurement.

Défaut de visa de carte d'identité. — Le Tribunal condamne à 200 fr. d'amende, la nommée Suzanne Espérance, ménagère, Sautiac-sur-Gélis, de nationalité espagnole, pour défaut de visa de carte d'identité d'étranger.

Défaut de visa de carte d'identité. — Pour défaut de visa de carte d'identité d'étranger, le nommé Lopez Montas, de nationalité espagnole, bûcheron à Limogne, et le nommé Alain Braud, maroquinier à Montcuq, sont condamnés à 200 fr. d'amende.

Défaut d'autorisation de circuler. — Pour avoir circulé en auto, sans autorisation, le nommé Louis Sterle, vannier, sans domicile fixe, est condamné à 200 fr. d'amende.

Vente et achat sans tickets. — Le Tribunal met en délibéré une affaire de vente et d'achat d'essence, dans laquelle sont inculpés plusieurs commerçants de Cahors : MM. Badel, Boregdon, Dorès, Ouyrien.

Violences. — Le nommé Lacombe André, 31 ans, manoeuvre à Labastide-Murat, est condamné, pour violences, à 48 heures de prison et à 200 francs d'amende.

Défaut de carte d'identité d'étranger. — Le Tribunal condamne à 200 fr. d'amende, un Espagnol, nommé Sanchez Bajar, 28 ans, domicilié à Cleure, pour défaut de carte d'identité d'étranger.

Achat et vente sans tickets. — Deux propriétaires, M. Léon Badiou et Mme Calmette, sont condamnés à 200 fr. d'amende pour achat et vente sans tickets et pour abasage d'un porc sans autorisation.

Adultère. — Le Tribunal condamne à 500 fr. d'amende les nommés Fontaine et Simon Wilbert, pour adultère et complicité. La partie civile obtient 1 franc de dommages-intérêts.

Les ennuis de l'homme

Rares sont les hommes qui, à partir de la quarantaine, n'ont pas à se plaindre de quelque chose. Malaises et autres ennuis sont fréquents à cet âge. Ces troubles sont généralement attribués à un usage régulier des Gouttes Floride. Les Gouttes Floride sont une préparation concentrée à base de plantes ayant toutes une action bienfaisante et décongestive sur les organes. Le flacon de Gouttes Floride, pour un usage de trois semaines, coûte seulement 14 fr. 10, Ttes Phies.

Marcilhac

Décès. — Le 6 mars on lui en lieu les obsèques de M. Edouard Rey, âgé de 85 ans.

Notre excellent compatriote fut un rude travailleur qui, par son labeur, des querelles et son gain, ainsi la sympathie de la population. A sa veuve, à sa fille, à ses deux fils, nos sincères condoléances.

Nous remercions également le décès, survenu à l'Hospice de Figeac, de Mme Marie Colomb précédemment domiciliée à Marcilhac. C'est une figure bien populaire qui disparaît. Condoléances.

Montcuq

La quinzaine du Secours national. — Au cours de la grande quinzaine du Secours national, il a été recueilli une somme nette de 11.595 fr. 30. Ajoutons le produit de la tournée éclair du 18 janvier, soit 5.840 fr. Ainsi notre commune, après d'autres dons antérieurs, a versé 17.435 fr. 30 pour les malheureux. Bravo, Montcuq ! Et merci aux généreux donateurs.

Félicitons sans réserve, délégués, propagandistes, quêteuses et quêteurs bénévoles à domicile et dans la rue. C'est grâce à leur esprit d'organisation, à leur dévouement désintéressé, à leur zèle, que nous sommes en bon rang sur le palmarès de la liste du département du Lot.

Puy-l'Évêque

AVIS. — Messieurs les agriculteurs et autres possesseurs d'attelages susceptibles de faire effectuer les réparations à leurs larnais sont informés qu'ils peuvent, dès maintenant, faire inscrire chez leur bourrelier habituel.

Naissance. — Un beau garçon prénommé Philippe, leur quatrième enfant, est né chez M. et Mme L. Barthélemy, à Puy-l'Évêque. Nos félicitations aux parents.

Publication de mariage. — Entre M. Roman Carrel, électricien à Puy-l'Évêque, et Mlle Dina Agnes, portecallière à Puy-l'Évêque.

Sauzet

Réunion sous la présidence du Préfet. — Une grande réunion paysanne, organisée par la Fédération des Syndicats paysans du Lot, aura lieu à Sauzet, le jeudi 12 mars, à 17 h. Le Préfet du Lot, assisté de M. Carrade, président de la Fédération, et de M. Derrupé, maire et président de la Ligue de Sauzet, auront l'honneur de présider cette réunion.

Le comité de Sauzet, conseiller national, président délégué de l'U.N.S.A. et directeur de « l'Effort paysan » a été reçu par les maires et les syndics des communes voisines.

Nous espérons que les agriculteurs viendront nombreux assister à cette réunion.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Dans les P.T.T. — Nous apprenons avec plaisir que M. Senizergues, qui avait été nommé à Figeac, nous est retourné à Cahors. M. Senizergues, nous est retourné avec ce même titre en remplacement de M. Fabre, admis à la retraite.

Nous le félicitons d'avoir obtenu ce poste qui le rapproche de sa famille.

Commissariat de police. — C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris que Mlle Colette Mailhes, sténo-dactylo au commissariat de police, qui s'y est distinguée par sa gentillesse, vient d'être titularisée dans son emploi et maintenue à son poste.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Les Cigalons rouergats. — Les Cigalons, guidés par leur inlassable et distinguée présidente, Mme Artoux, sont devenus de plus en plus nombreux. Elle fut présidée par M. le sous-préfet et le général Niessel. Dès 9 h. la salle fut comble. Les Cigalons sont à féliciter pour leur exactitude. Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

Le programme fut exécuté de la plus admirable façon et tous les artistes furent félicités.

ont pu constater un excellent démarrage dans le meilleur état d'esprit.

Il convient de préciser que ce centre, semblable aux 150 déjà créés dans la région de Limoges, est essentiellement un centre de formation professionnelle et ménagère (cours pratiques et théoriques de cuisine, enseignement ménager, propreté, repassage, hygiène, coupe générale, coupe, couture, récapitulation, culture physique avec jeux et chants), suivie d'un apprentissage librement choisi. Les jeunes filles de 14 à 21 ans y reçoivent en même temps que la meilleure éducation les notions qui les préparent à remplir le rôle d'épouse, qui est d'être la gardienne du foyer.

D'autre part ce qui n'est pas négligeable, elles y reçoivent une alimentation saine et riche et sont surveillées médicalement d'une façon très régulière. Enfin un léger pécule leur est alloué, variant suivant la situation de famille, entre 2 et 5 francs par jour.

Jusqu'à ce jour, le centre ne prend que des externes, repas de midi et goûter. Lorsque l'installation sera terminée, nous pourrions accepter une trentaine de pensionnaires.

Les cours commencent à 8 h. 30 le matin, et les jeunes filles sont libérées à 18 heures. Liberté également les samedis et dimanches.

Pour les inscriptions ou tous renseignements, on peut s'adresser au chef du centre, château de Neyrac, route de Gâtin-d'Éau, tous les jours, sauf le samedi et le dimanche.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Souillac

Dernier appel aux habitants. — On nous communique :

Les habitants en fonction la municipalité actuelle a fait procéder à un nettoyage complet des voies de la ville. Elle a fait ensuite appel à la bonne volonté de la population pour aider la commission de la voirie espérant que ce dernier appel sera compris de tous.

Elle croit avoir été entendue par tous. Or, elle constate avec regret que certains habitants paraissent encore se complaire dans un état souvent voisin de la malpropreté. Il faut que chacun sache que si jusqu'à ce jour nous avons fait preuve de mansuétude, nous ne pouvons plus nous permettre de le faire.

Les habitants, s'ils ont obtenu des rues, des caniveaux et des trottoirs propres à verbaliser contre ceux qui ne tiendront pas un constant état de propreté devant le porte.

La commission de la voirie a remarqué que lorsque un habitant recevait un livraison de bois il en laissait les débris et la mousse sur la voie publique.

À l'avenir, tous ceux qui après avoir retiré leur bois ne balayeront pas leur devant de porte feront sans autre avertissement l'objet d'un procès-verbal.

Les habitants en fonction la municipalité actuelle a fait procéder à un nettoyage complet des voies de la ville. Elle a fait ensuite appel à la bonne volonté de la population pour aider la commission de la voirie espérant que ce dernier appel sera compris de tous.

Elle croit avoir été entendue par tous. Or, elle constate avec regret que certains habitants paraissent encore se complaire dans un état souvent voisin de la malpropreté. Il faut que chacun sache que si jusqu'à ce jour nous avons fait preuve de mansuétude, nous ne pouvons plus nous permettre de le faire.

Les habitants, s'ils ont obtenu des rues, des caniveaux et des trottoirs propres à verbaliser contre ceux qui ne tiendront pas un constant état de propreté devant le porte.

La commission de la voirie a remarqué que lorsque un habitant recevait un livraison de bois il en laissait les débris et la mousse sur la voie publique.

À l'avenir, tous ceux qui après avoir retiré leur bois ne balayeront pas leur devant de porte feront sans autre avertissement l'objet d'un procès-verbal.

Les habitants en fonction la municipalité actuelle a fait procéder à un nettoyage complet des voies de la ville. Elle a fait ensuite appel à la bonne volonté de la population pour aider la commission de la voirie espérant que ce dernier appel sera compris de tous.

Elle croit avoir été entendue par tous. Or, elle constate avec regret que certains habitants paraissent encore se complaire dans un état souvent voisin de la malpropreté. Il faut que chacun sache que si jusqu'à ce jour nous avons fait preuve de mansuétude, nous ne pouvons plus nous permettre de le faire.

Les habitants, s'ils ont obtenu des rues, des caniveaux et des trottoirs propres à verbaliser contre ceux qui ne tiendront pas un constant état de propreté devant le porte.

La commission de la voirie a remarqué que lorsque un habitant recevait un livraison de bois il en laissait les débris et la mousse sur la voie publique.

À l'avenir, tous ceux qui après avoir retiré leur bois ne balayeront pas leur devant de porte feront sans autre avertissement l'objet d'un procès-verbal.

Les habitants en fonction la municipalité actuelle a fait procéder à un nettoyage complet des voies de la ville. Elle a fait ensuite appel à la bonne volonté de la population pour aider la commission de la voirie espérant que ce dernier appel sera compris de tous.

Elle croit avoir été entendue par tous. Or, elle constate avec regret que certains habitants paraissent encore se complaire dans un état souvent voisin de la malpropreté. Il faut que chacun sache que si jusqu'à ce jour nous avons fait preuve de mansuétude, nous ne pouvons plus nous permettre de le faire.

Les habitants, s'ils ont obtenu des rues, des caniveaux et des trottoirs propres à verbaliser contre ceux qui ne tiendront pas un constant état de propreté devant le porte.

La commission de la voirie a remarqué que lorsque un habitant recevait un livraison de bois il en laissait les débris et la mousse sur la voie publique.

À l'avenir, tous ceux qui après avoir retiré leur bois ne balayeront pas leur devant de porte feront sans autre avertissement l'objet d'un procès-verbal.

Les habitants en fonction la municipalité actuelle a fait procéder à un nettoyage complet des voies de la ville. Elle a fait ensuite appel à la bonne volonté de la population pour aider la commission de la voirie espérant que ce dernier appel sera compris de tous.

Elle croit avoir été entendue par tous. Or, elle constate avec regret que certains habitants paraissent encore se complaire dans un état souvent voisin de la malpropreté. Il faut que chacun sache que si jusqu'à ce jour nous avons fait preuve de mansuétude, nous ne pouvons plus nous permettre de le faire.

Les habitants, s'ils ont obtenu des rues, des caniveaux et des trottoirs propres à verbaliser contre ceux qui ne tiendront pas un constant état de propreté devant le porte.

La commission de la voirie a remarqué que lorsque un habitant recevait un livraison de bois il en laissait les débris et la mousse sur la voie publique.

À l'avenir, tous ceux qui après avoir retiré leur bois ne balayeront pas leur devant de porte feront sans autre avertissement l'objet d'un procès-verbal.

Les habitants en fonction la municipalité actuelle a fait procéder à un nettoyage complet des voies de la ville. Elle a fait ensuite appel à la bonne volonté de la population pour aider la commission de la voirie espérant que ce dernier appel sera compris de tous.

Elle croit avoir été entendue par tous. Or, elle constate avec regret que certains habitants paraissent encore se complaire dans un état souvent voisin de la malpropreté. Il faut que chacun sache que si jusqu'à ce jour nous avons fait preuve de mansuétude, nous ne pouvons plus nous permettre de le faire.

Les habitants, s'ils ont obtenu des rues, des caniveaux et des trottoirs propres à verbaliser contre ceux qui ne tiendront pas un constant état de propreté devant le porte.

A chaque tirage de la LOTERIE NATIONALE

sont distribués 388.506 lots

Ces lots, dont le montant s'élève à 96.000.000 de francs, sont répartis de la façon suivante :

Nombre de Lots	Francs	Valeur en Francs
1	5.000.000	5.000.000
4	1.000.000	4.000.000
8	500.000	4.000.000
16	250.000	4.000.000
32	125.000	4.000.000
64	62.500	4.000.000
128	31.250	4.000.000
256	15.625	4.000.000
512	7.812	4.000.000
1.024	3.906	4.000.000
2.048	1.953	4.000.000
4.096	976	4.000.000
8.192	488	4.000.000
16.384	244	4.000.000
32.768	122	4.000.000
65.536	61	4.000.000
131.072	30	4.000.000
262.144	15	4.000.000
524.288	7	4.000.000
1.048.576	3	4.000.000
2.097.152	1	4.000.000
4.194.304	0,50	4.000.000
8.388.608	0,25	4.000.000
16.777.216	0,125	4.000.000
33.554.432	0,0625	4.000.000
67.108.864	0,03125	4.000.000
134.217.728	0,015625	4.000.000
268.435.456	0,0078125	4.000.000
536.870.912	0,00390625	4.000.000
1.073.741.824	0,001953125	4.000.000
2.147.483.648	0,0009765625	4.000.000
4.294.967.296	0,00048828125	4.000.000
8.589.934.592	0,000244140625	4.000.000
17.179.869.184	0,0001220703125	4.000.000
34.359.738.368	0,00006103515625	4.000.000
68.719.476.736	0,000030517578125	4.000.000
137.438.953.472	0,0000152587890625	4.000.000
274.877.906.944	0,00000762939453125	4.000.000
549.755.813.888	0,000003814697265625	4.000.000
1.099.511.627.776	0,0000019073486328125	4.000.000
2.199.023.255.552	0,00000095367431640625	4.000.000
4.398.046.511.104	0,000000476837158203125	4.000.000
8.796.093.022.208	0,0000002384185791015625	4.000.000
17.592.186.044.416	0,00000011920928955078125	4.000.000
35.184.372.088.832	0,000000059604644775390625	4.000.000
70.368.744.177.664	0,0000000298023223876953125	4.000.000
140.737.488.355.328	0,00000001490116119384765625	4.000.000
281.474.976.710.656	0,000000007450580596923828125	4.000.000
562.949.953.421.312	0,0000000037252902984619140625	4.000.000
1.125.899.906.842.624	0,00000000186264514923095703125	4.000.000
2.251.799.813.685.248	0,000000000931322574615478515625	4.000.000
4.503.599.627.370.496	0,0000000004656612873077392578125	4.000.000
9.007.199.254.740.992	0,00000000023283064365386962890625	4.000.000
18.014.398.509.481.984	0,000000000116415321826934814453125	4.000.000
36.028.797.018.963.968	0,0000000000582076609134674072265625	4.000.000
72.057.594.037.927.936	0,00000000002910383045673370361328125	4.000.000
144.115.188.075.855.872	0,000000000014551915228366851806640625	4.000.000
288.230.376.151.711.744	0,0000000000072759576141834259033203125	4.000.000
576.460.752.303.423.488	0,00000000000363797880709171295166015625	4.000.000
1.152.921.504.606.846.976	0,000000000001818989403545856478830078125	4.000.000
2.305.843.009.213.693.952	0,0000000000009094947017729282394150390625	4.000.000
4.611.686.018.427.387.904	0,00000000000045474735088646411970751953125	4.000.000
9.223.372.036.854.775.808	0,00000000000022737367544323205985375966015625	4.000.000
18.446.744.073.709.551.616	0,000000000000113686837721616029926879830078125	4.000.000
36.893.488.147.419.103.232	0,0000000000000568434188608080149634399150390625	4.000.000
73.786.976.294.838.206.464	0,00000000000002842170943040400748171995751953125	4.000.000
147.573.952.589.676.412.9		